

plus du domaine de l'habitation, y compris une aide financière directe en vue d'un programme important de construction pour les universités et d'entreprises de traitement des eaux d'égouts. C'est vers la fin du mois dernier, par exemple, que le gouvernement fédéral a consacré près de 275 millions de dollars pour venir en aide à ces deux genres de projets—c'est-à-dire, la construction pour les universités et le traitement des eaux d'égouts. On a accordé de l'aide aux universités pour la construction de plus de 100 résidences pour les élèves qui fréquentent ces institutions—les choses vont bon train pour les constructions de campus de la façon dont on l'a édicté dans l'ensemble de la loi. On loge ainsi plus de 24,000 étudiants des universités canadiennes. On a effectué des prêts à plus de 800 différentes municipalités des dix provinces afin de résoudre les problèmes que comportent la pollution de l'eau ainsi que le traitement des égouts.

Les modifications apportées l'été dernier à la Loi nationale sur l'habitation, dont j'ai parlé plus tôt, sont aussi destinées à avoir un effet sur les prêts effectués directement par la Société, en lui permettant de consentir des prêts plus considérables aux provinces ainsi qu'aux municipalités pour la construction de bâtiments publics.

Il est maintenant possible pour une société d'habitations d'une des provinces ou d'une municipalité autorisée par une province ou avec son assentiment, d'emprunter de l'institution fédérale, la Société centrale d'hypothèques et de logement, 90 p. 100 de l'argent dont elle a besoin pour construire des bâtiments publics. Grâce à cette initiative, la coopération fédérale-provinciale a plus que doublé le nombre des habitations dans la province d'Ontario—et je ne suis pas en mesure de vous fournir des chiffres pour les autres provinces, mais je sais qu'on est en train de conclure des ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Québec ainsi que les provinces Maritimes afin d'y étendre ce programme.

Il s'agit d'une solution de rechange aux anciens plans conjoints fédéraux-provinciaux afin de fournir des logements à prix modique, qui ne fonctionnait pas trop bien, parce que les municipalités devaient fournir une partie trop considérable des fonds requis. Cependant, de plus—et il s'agit d'une nouvelle phase—on confère à la Société le pouvoir de consentir des prêts aux provinces et aux municipalités aux fins de rénovation urbaine, ajoutant ainsi considérablement à l'assistance fédérale qu'on pouvait auparavant accorder sous forme de contributions forfaitaires.

Pour ce qui est de la question du sénateur, je peux vous apporter des chiffres plus précis. Le montant total actuellement placé par la Société dans ses diverses catégories de prêts directs est d'environ deux milliards de dollars. L'administration de cet imposant budget hypothécaire constitue en elle-même une énorme responsabilité pour la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Société s'occupe aussi de l'administration d'un avoir de quelque 92 milliards de dollars qui prend la forme d'accords de ventes et d'hypothèques obtenus de la vente de biens immobiliers de même que quelques 65 millions de dollars de biens appartenant à la Société elle-même.

Cent quinze autres millions de dollars provenant des fonds du gouvernement fédéral sont placés en vertu d'ententes fédérales-provinciales conformément à la Loi nationale sur l'habitation, dont j'ai parlé, et c'est à la Société qu'incombe la responsabilité de l'administration du fonds d'assurance hypothécaire qui a maintenant atteint la somme d'environ 140 millions de dollars. Vous avez donc 2 milliards de dollars et, parmi les chiffres que je viens de vous indiquer, 412 autres millions de dollars.

La Société doit aussi coopérer avec l'Office du développement municipal et de prêts aux municipalités pour la mise en œuvre des programmes du gouvernement fédéral destinés à augmenter le nombre des emplois à travers le Canada. Vous vous souviendrez de ce fonds de 400 millions de dollars. Deux